Le site du plateau de Charpal

renferme des habitats naturels...

3. utilisés par différentes activités humaines.

Introduction :

Une zone de moyenne montagne

• Un tissu démographique fragile

La population totale des communes concernées par le site était au dernier recensement de **1310 habitants** contre 1430 en 1982. Il y a donc eu une forte diminution de la population dans cette partie du département.

De **1982 à 1990** les cinq communes du site ont **perdu 13,6 %** de leur population contre 2 % pour l'ensemble du département. A l'exception de Pelouse, toutes les communes présentent de 1982 à 1990 un **taux de diminution de la population très alarmant** supérieure à 11 %. La commune de Pelouse montre une légère augmentation de la population pour la même période. On se trouve ainsi sur une zone en dépopulation très marquée pour la période de 1982 à 1990.

Annexe C2 : *Données démographiques détaillées par commune*

De **1990 à 1999** les cinq communes du site ont **gagné 6,1 %** de leur population contre 0,9 % pour l'ensemble du département. Durant cette période, la population continue à diminuer de manière alarmante dans la commune d'Estables. Par contre, pour les communes de Le Born, de Rieutort de Randon et d'Arzenc de Randon on enregistre une **forte augmentation de la population**, tandis que celle de Pelouse reste stable.

Le taux d'accroissement de la population passe ainsi de + 6,1 % contre – 13,6 % pour la période précédente. Le renversement de situation est dû à un **flux migratoire positif** dans les trois principales communes, alors que **l'accroissement naturel reste négatif**.

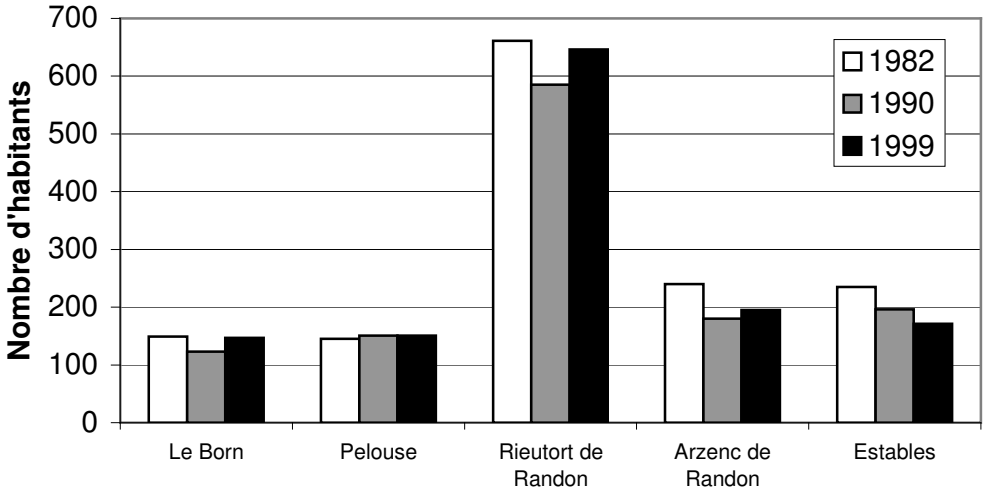

Figure 7 : Evolution de la population des communes en valeur absolue

Les taux de variation permettent une approche de la dynamique de la population, mais lorsqu'on passe en dessous d'un certain seuil l'analyse de **la densité de population** devient plus parlante : en 1982 elle était de 6,2 habitants/km² ; **elle est passée à 5,7 en 1999** pour une moyenne départementale de 14.

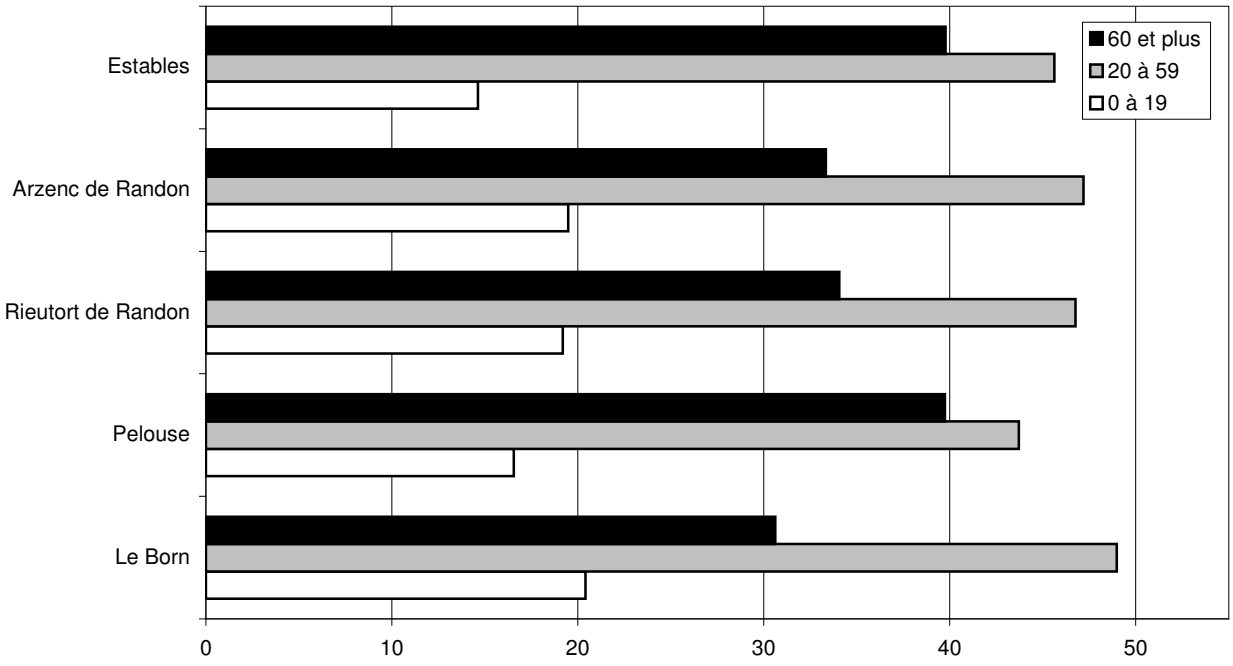

Firgure 8 : Répartition de la population par tranches d'âge (en pourcentage)

Trois communes ont une population jeune avec environ 20 % ayant moins de 20 ans (Le Born, Rieutort de Randon et Arzenc de Randon). Elles ont en outre une part de population de 20 à 59 ans, potentiellement active, supérieure à 45 % et une population de plus de 60 ans inférieur à 35 %. Par contre Pelouse et Estable ont 40% de la population âgée d'au moins 60 ans. Globalement la **population est assez âgée** puisque 35 % a plus de 60 ans.

Globalement la tendance à la dépopulation s'inverse donc depuis 1990 dans ce secteur du département. Mais il convient de se souvenir que la population totale et la densité de population sont désormais faibles et que la population est assez âgée. On peut ajouter à cela que pour l'instant seul le flux migratoire permet de stabiliser la population ce qui montre la fragilité importante du tissu social et économique.

- **Statut foncier : un enjeu forestier différent par commune**

La figure 9 montre que sur l'ensemble du site la **proportion de biens domaniaux, sectionaux et communaux est équilibré** avec respectivement 34 %, 31 % et 27 % de la surface du site. On constate aussi que la **majorité des surfaces relève du régime forestier** (2 268 ha soit 66 % de la surface du site).

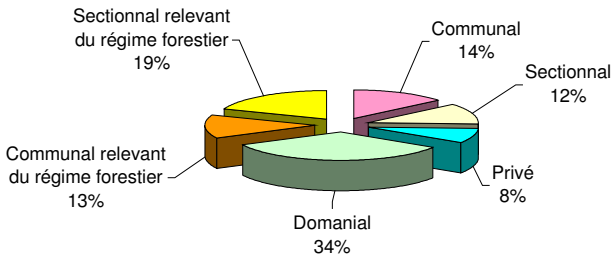

Figure 9 : Répartition des statuts fonciers sur le site

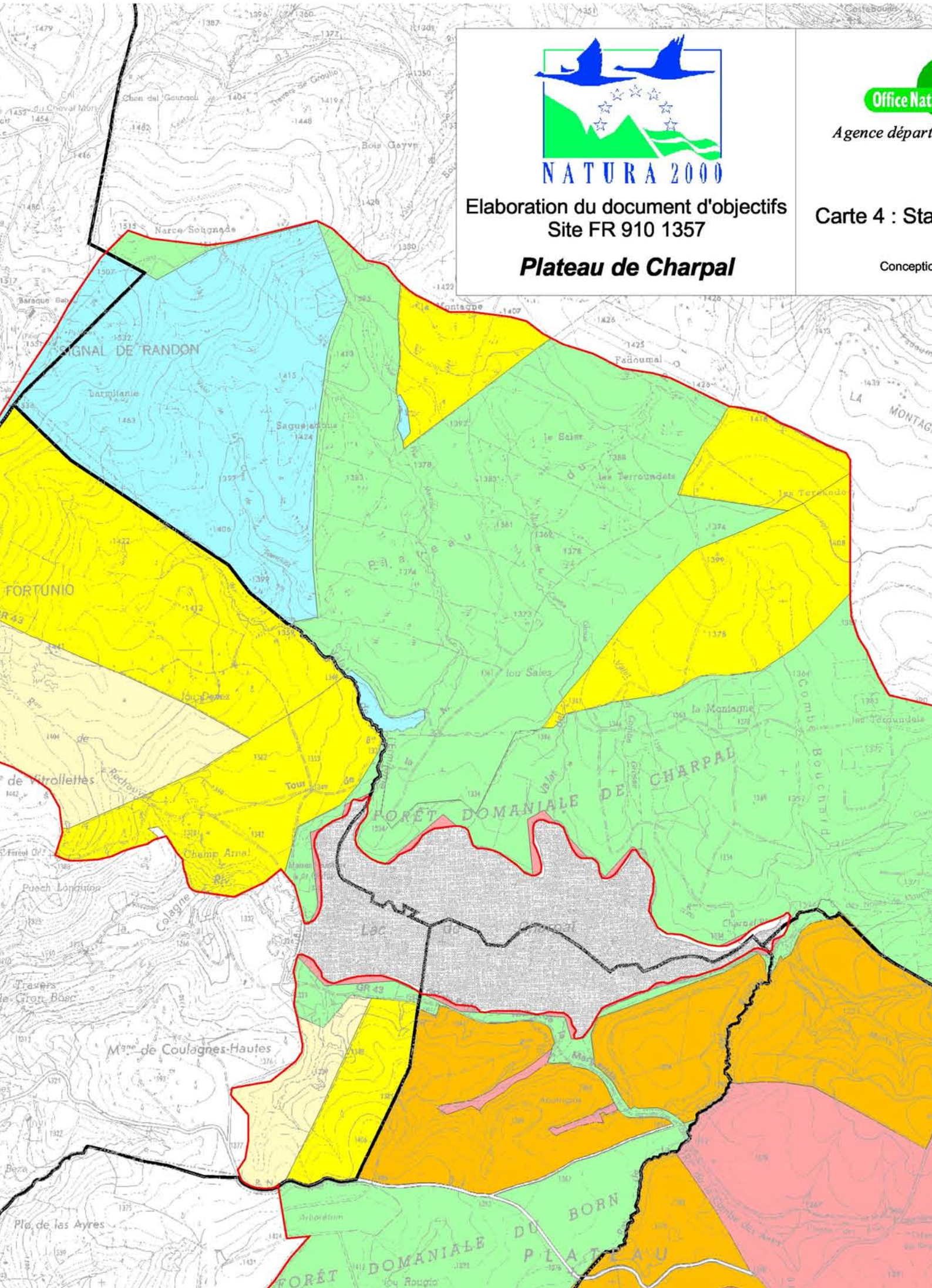
NATURA 2000
Elaboration du document d'objectifs
Site FR 910 1357
Plateau de Charpal
Office Nat
Agence départ
Carte 4 : Sta
Conceptio
SIGNAL DE RANDON
FORTUNIO
FORÊT DOMANIALE DE CHARPAL
Lac de Charpal
Mgne de Coulagnes-Hautes
Plo de las Ayres
FORÊT DOMANIALE DU BORN
PLATEAU
Narce Sougnade
Bois Gayve
Fadoumal
la Montagne
Champ Arnal
Puech Longuion
Travers de Gron Bosc
Arboretum
Aoutingos
Combe Bouchard
Tour de Vitrollettes
Lou Sales
Lou Rougio
GR 43

Cependant, la **répartition de ces biens varie d'une commune à l'autre** (figure 10). La majorité du foncier est communale sur Pelouse, sectionnale sur Rieutort de Randon et domaniale sur Arzenc de Randon. A noter, l'importance du privé sur cette dernière commune. Enfin sur Le Born, le foncier est principalement sectionnal et secondairement domaniale. En effet, les biens communaux sur cette commune appartiennent en réalité à la commune de Pelouse.

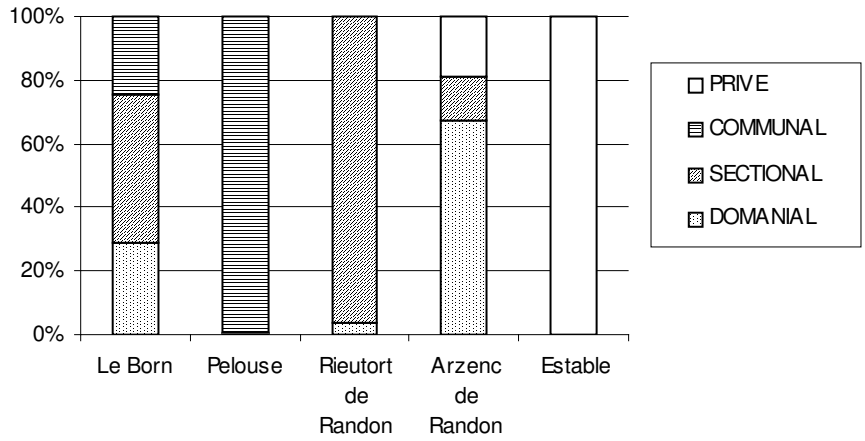

Figure 10 : Estimation de la répartition des statuts fonciers par commune

Annexe C3: *Analyse cadastrale*

L'analyse cadastrale réalisé en 1999 donne un chiffre de **35 propriétaires** sur le site dont l'Etat, 1 commune (Pelouse), 9 sections de communes et 24 privée. La plupart des propriétaires (88 %) habitent dans les communes du site ou en périphérie du site.

Les enjeux au niveau foncier sont très différents suivant les communes avec toutefois un enjeu commun sur toutes communes : la gestion des terrains relevant du régime forestier.

3.1- L'agriculture, principale activité utilisant les habitats d'intérêt communautaire

Afin de mieux connaître l'activité agricole sur le site, une enquête a été menée par la Chambre d'Agriculture en décembre 2004 et janvier 2005.

3.1.1- Méthodologie et résultats globaux

- ***Les enquêtes***

L'enquête s'est divisée en deux parties une partie générale sur l'exploitation, de type approche globale de l'exploitation, une partie plus ciblée sur les estives comprises dans le site Natura 2000. La première partie concerne l'ensemble du système d'exploitation, elle permet de restituer les informations dans le contexte de l'exploitation et de renseigner sur les causes du choix d'une pratique donnée ; ainsi que de vérifier la cohérence et la fiabilité des informations à l'échelle de la parcelle. La partie principale porte sur les pratiques à l'échelle de la parcelle contenant des habitats naturels d'intérêt communautaire dans le site Natura 2000 : utilisation principale, fertilisation, pâturage, réseau hydraulique existant, interventions humaines. Cette partie du questionnaire doit permettre d'évaluer les pratiques de gestion du pâturage : pression animale sur les estives et période de pâturage. L'enquête ne permet pas de retracer l'historique de l'estive. Des discussions informelles ont cependant abordé ce sujet.

- ***Identifier les agriculteurs***

L'identification des agriculteurs concernés par le site Natura 2000 Plateau de Charpal a été réalisée au moyen d'un Système d'Information Géographique. Pour cela, un croisement du fichier « Site Natura 2000 Plateau de Charpal » avec les fichiers « ilots PAC »[1] disponibles sur la base de données Chambre d'Agriculture et « lots ONF»[2] a été effectué. A partir de cette première sélection, les rencontres suivantes ont permis d'étayer la liste des exploitations. Au total, on estime à 40 le nombre d'exploitations concernées par le site Natura 2000.

Le choix des éleveurs enquêtés a été réalisé dans un souci d'obtenir une représentation spatiale équitable sur l'ensemble du site Natura 2000 Plateau de Charpal (cf. carte 5 Les parcs enquêtés sur le site Natura 2000 Plateau de Charpal). L'étude porte sur un échantillon de 15 éleveurs répartis de la manière suivante :

Vache Aubrac sur une estive avec lande et tourbière

Communes	Nb d'éleveur
Arzenc-de-Randon	7
Le Born	1
Estables	2
Laubert	2
Pelouse	2
Rieutort-de-Randon	1

Tableau 5 : Nombre d'éleveur enquêté par commune

L'enquête basée sur une proportion conséquente des exploitations (38 %) nous amène à considérer que les résultats obtenus sont suffisamment représentatifs des pratiques agricoles sur le site Natura 2000 Plateau de Charpal.

- ***La cartographie des exploitations***

Les estives étudiées

Les informations ont été récoltées en deux temps :

- la cartographie complète de l'exploitation a été réalisée dans un premier temps ;
- les enquêtes sur les pratiques agricoles ont permis le recueil des données dans les îlots contenant un habitat d'intérêt communautaire

Au total la cartographie et les données ont été recueillies pour 35 estives du site Natura 2000 Plateau de Charpal. Il est à préciser qu'aucune parcelle de récolte de fourrage est présente dans l'échantillon enquêté. Toutes sont pâturées par des troupeaux bovins.

Le nombre de bovins de l'échantillon estivant sur le site équivaut à 640 bêtes. Par extrapolation, on peut supposer que 2000 bêtes pacagent sur le site Natura 2000 Plateau de Charpal. La surface occupée par les estives bovines enquêtées est de 660 ha (somme des surfaces calculées), ce qui représente 20 % du périmètre du site.

[1] Ilots PAC : Dans le cadre de déclaration de surfaces, un îlot correspond à un ensemble de parcelles culturales contiguës exploitées par le même exploitant.

[2] lots ONF : lots de pâturage domaniaux exploités par l'éleveur.

La maîtrise foncière

Sur l'échantillon étudié, la majorité des estives (16) sont louées à l'ONF, elles représentent 144 hectares, soit des parcs en moyenne de 9 hectares. Par contre, les communaux couvrent 39 % de la surface enquêtée et concernent 13 estives.

	Nombre d'estives	Surface (en ha)	Surface (en %)
Location communale	13	262	39
Location sectionale	2	163	24
Location domaniale	16	144	22
Location privée	3	36	5
Propriété	1	63	9

Tableau 6 : Maîtrise foncière des agriculteurs enquêtés

La contractualisation

La contractualisation des parcelles étudiées concerne 6 éleveurs, ce qui représente en surface 325 hectares soit environ 50 % de la surface enquêtée. La contractualisation est à mettre en relation avec la nature du foncier.

	Nombre d'estives	Surface (en ha)	Habitats concernés[1]
PHAE (mesure 19 a)	10	210	T, P, L, MPL
CTE	4	57	T, ZHT, P, L
Renouvellement Article 19	2	57	T, ZHT, L, MPL

Tableau 7 : Répartition des estives contractualisées et des habitats naturels concernés

	PHAE (mesure 19 a)	CTE	Renouvellement Article 19
Location communale	9 (204 ha)	4 (57 ha)	
Location sectionale			
Location domaniale			
Location privée	1(6 ha)		
Propriété			2 (57 ha)

Tableau 8 : Répartition des estives contractualisées en fonction de la nature du foncier

On constate que les éleveurs qui louent des lots domaniaux n'engagent pas leurs parcelles. La mise en place de concession de pâturage de 5 ans depuis 2000 offre cependant la possibilité aux éleveurs d'engager leurs lots. A l'heure actuelle, cela n'a eu aucun effet en terme de contractualisation.

[1] **Habitats concernés :** T : Tourbière, ZHT : Zone Humide associée à la tourbière, P : Pelouse à nard, L : Lande sèche, MPL : Mosaïque Pelouse / Lande sèche.

NATURA 2000

Elaboration du document d'objectifs
Site FR 910 1357

Plateau de Charpal

copage
agri-environnement et gestion de l'espace en Lozère

Carte 5 : Parcs enquêtés

Conception SIG ONF - Août 2006

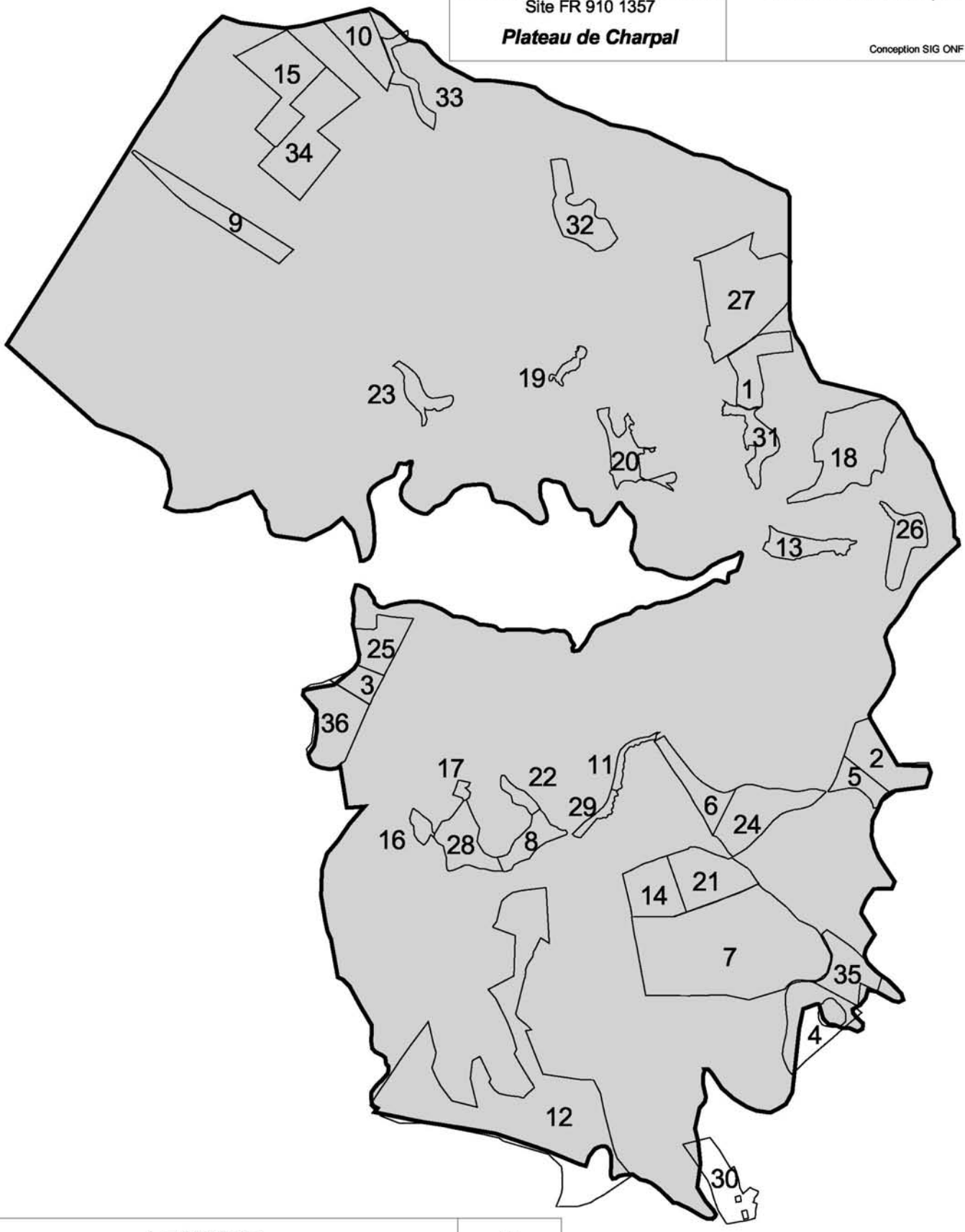

LEGENDE

Site Natura 2000 du "Plateau de Charpal"

Parcs enquêtés

N

1:40000

La représentativité des habitats naturels

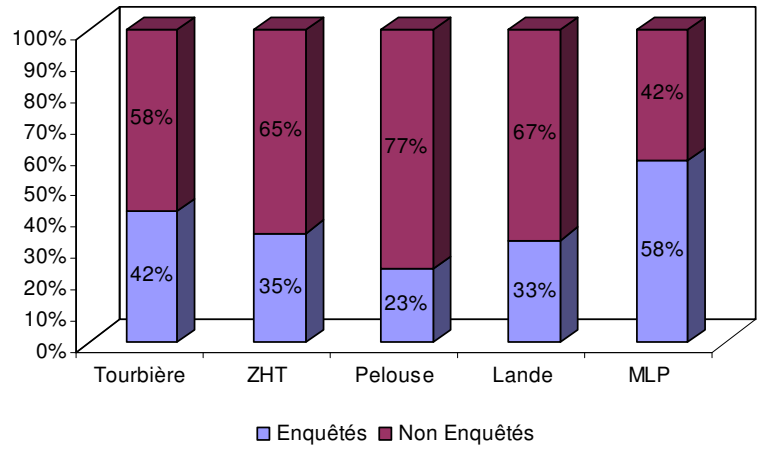

Figure 11 : Pourcentage d'habitat d'intérêt communautaire enquêté

La surface des habitats naturels enquêtés représente 80 % de la surface des parcs enquêtés, on peut en déduire que pratiquement tous les milieux ouverts sont des habitats naturels d'intérêt communautaire. Les deux principaux types d'habitats naturels du site Natura 2000 Plateau de Charpal sont la tourbière et la lande sèche.

3.1.2- Les pratiques d'élevage des exploitations

L'étude est basée sur la description des pratiques d'élevage mises en place sur les estives, ainsi que la recherche des liens existants entre ces dernières et les habitats naturels.

- ***Les pratiques de gestion du pâturage sur le Plateau de Charpal***

L'analyse des pratiques d'élevage porte sur le type de troupeau le plus présent sur le Plateau : les bovins viande. Par exemple, les prospections de terrain réalisées par l'ONF et le CDSL ont montré que 75 % des pelouses sont pâturées par des bovins. Les bovins viande sont moins exigeants en terme de qualité de la ressource herbagère mais également en temps de travail. Le pâturage de chevaux et de moutons est également présent de manière ponctuelle sur le site Natura 2000**.** L'impact du pâturage sur la végétation résulte de la combinaison de plusieurs facteurs : la période de pâturage, la pression pastorale et l'entretien mécanique effectué par l'exploitant.

- ***La fertilisation***

La fertilisation minérale et/ou organique est généralement utilisée sur les prairies et les céréales, voire sur certains parcours. Sur l'échantillon étudié, les parcelles sont uniquement utilisées par le pâturage. De ce fait, la fertilisation est très limitée. 14 % des parcs sont fertilisés (2 éleveurs). Ils font l'objet d'une fertilisation minérale (engrais tertiaire 3*15 unités NPK) et faiblement dosée. La restitution au pâturage n'a pas été prise en compte. La fertilisation est principalement pratiquée sur trois habitats naturels : pelouse à nard, lande sèche et mosaïque pelouse / lande sèche.

Les niveaux de fertilisation pratiqués :

- pour une périodicité annuelle, la dose est relativement faible : 5 unités d'azote, de phosphore et de potasse à l'hectare ;
- pour un apport tous les deux ans, la dose est un peu plus forte : 20 unités d'azote, de phosphore et de potasse à l'hectare.

La fertilisation est à mettre en lien avec la maîtrise foncière. Les agriculteurs qui sont propriétaires ou dont les bêtes pacagent sur du communal, s'investissent plus sur leurs parcelles, ils cherchent une meilleure valorisation. En ce qui concerne le domanial, la fertilisation est interdite.

- ***L'alimentation***

Les exploitants distribuent du foin et des céréales aux vaches, génisses et bœufs durant l'hiver dans les bâtiments. Les céréales (blé et orge) sont en grande partie achetées. Le foin produit sur l'exploitation est distribué mais la quantité est rarement suffisante et l'agriculteur doit parfois acheter un complément. Les veaux se nourrissent du lait de leur mère puis reçoivent du foin et des granulés complets adaptés à leurs besoins. Les éleveurs mettent en place un point d'affouragement (nourrisseur) sur les estives du site Natura 2000 Plateau de Charpal.

Le mode de conduite des troupeaux bovins viande est homogène sur l'ensemble de la Margeride et destiné essentiellement à la production d'animaux non finis (broutards). Les vêlages ont lieu en hiver, les broutards sont vendus à 9 mois à l'automne, après un été au pâturage avec leur mère. Les éleveurs travaillent à mieux maîtriser leur cheptel (reproduction, sélection du troupeau…). Suite à la crise qu'a connu le secteur de la viande bovine, les éleveurs essaient de diversifier leur production : filières qualité, génisses de boucherie et de valoriser leur produit en développant la vente directe ou avec des bouchers locaux. Cela se vérifie auprès de l'échantillon : plus de la moitié des éleveurs enquêtés (8) ont diversifié leur système de production.

- ***Le chargement***

Le chargement de chaque estive enquêtée du site Natura 2000 a été calculé en nombre d'UGB[1] par hectare (Chargement instantané) et en journée d'UGB par hectare (Prélèvement). Ces indicateurs permettent d'estimer la pression de pâturage. Sur la zone d'étude, le chargement instantané moyen varie de 0.7 à 1.9 UGB/ha et le prélèvement varie de 1.4 à 163 j.UGB/ha, tous habitats naturels confondus. Le chargement instantané est à mettre en lien avec le mode d'exploitation du parc.

Deux cas de figure se présentent :

- soit l'estive est un parc tournant, dans ce cas, le chargement instantané moyen peut varier de 1.2 à 1.7 UGB/ha. La présence des bêtes sur les parcs varie de 15 à 90 jours. La taille des parcs tournants varie de 2 à 88 hectares.
- soit l'estive est un parc spécialisé été, le chargement instantané moyen peut varier de 0.9 à 1.82 UGB/ha. La durée de passage des animaux sur ce type de parc est plus importante (de 20 à 150 jours).

La plupart des parcs spécialisés été ne sont pas complètement finis, ceci est lié à leurs grandes tailles (de 10 à 120 hectares). Les éleveurs qualifient le degré de finition comme mauvais. Ce sous pâturage peut s'expliquer par le fait que les agriculteurs prennent des marges de sécurité pour les années les plus sèches : ils préfèrent ne pas trop charger leurs estives pour être sûrs que les animaux aient suffisamment à manger même si l'été est très sec.

Par ailleurs, les estives les plus chargées correspondent à des petits parcs (taille moyenne de 15 hectares) qui sont utilisés sur une courte durée (durée moyenne de passage 20 jours).

La variabilité des chargements instantanés moyens s'explique par le fait que les éleveurs gèrent par lot d'animaux. Les agriculteurs déplacent les troupeaux d'un parc à l'autre, en suivant une logique de rotation basée essentiellement sur la pousse de l'herbe. Ils adaptent donc la durée de passage des bêtes à la surface du parc.

[1] UGB : Unité Gros Bétail

Le chargement instantané moyen sur pelouses (1,96 UGB/ha) est plus élevé que sur les tourbières (1,51 UGB/ha). On peut supposer que la différence des chargements instantanés en fonction des habitats naturels est liée à la disponibilité en herbe. Par exemple, les pelouses à nard sont des milieux qui présentent un potentiel fourrager supérieur aux tourbières. Les habitats pelouse à nard, lande sèche et mosaïque pelouse / lande sèche présentent une attractivité supérieure à la tourbière et à la zone humide. Ces milieux secs offrent une ressource herbagère importante et de qualité.

- ***La mise à l'herbe : les périodes de pâturage***

Mis à part 2 exploitations en plein air intégral, en raison d'un manque de place dans les bâtiments, tous les troupeaux de l'échantillon passent l'hiver à l'étable. La date de montée à l'estive est liée à la pousse de l'herbe. La plupart des éleveurs effectuent des rotations du troupeau sur différentes estives. Ils sortent leur troupeau avant de les mener à l'estive, ils utilisent des parcs situés à proximité de leur exploitation.

La période de la pousse de l'herbe est fonction de l'altitude. Pour une zone située à 1300 m d'altitude, le début de la pousse de l'herbe se situe entre mi-mai et mi-juin environ. La pleine pousse de l'herbe se situe entre mi-juin et début août. Pendant ces deux périodes, l'herbe est de bonne qualité et disponible en grande quantité. L'ensemble des éleveurs signale qu'il n'y a pas d'arrêt estival de la pousse de l'herbe mais seulement un ralentissement. De début août jusqu'à la mi-septembre, la pousse de l'herbe est ralentie et sa qualité chute fortement. Les périodes de montée en estive traduisent bien ce gradient. Les dates de mise à l'herbe et de rentrée des animaux à l'étable sont assez proches sur toutes les exploitations enquêtées. Il existe environ un mois de décalage dû à l'altitude entre certains troupeaux.

Globalement sur le site Natura 2000 Plateau Charpal, la mise à l'herbe a lieu à partir de la mi-mai jusqu'au mois de juin, et la rentrée du troupeau s'effectue entre les mois d'octobre et novembre. Les animaux restent dehors au maximum, tant que les conditions climatiques le permettent.

- ***Contribution de la parcelle au pâturage dans le système d'exploitation***

Quelque soit le type d'habitat présent sur la parcelle culturale, cette dernière contribue en moyenne entre 9 et 12 % au pâturage sur l'exploitation. Les estives du site Natura 2000 Plateau de Charpal constituent des pâtures de réserve, plus particulièrement en période de sécheresse. Leur contribution au pâturage varie de 10 à 66 % dans le système d'exploitation.

- ***Les projets des agriculteurs***

Deux types de projets se profilent en fonction des objectifs fixés par l'éleveur (tableau 9). Des interventions humaines concernent d'une part, directement le système hydrique (habitats tourbière et zone humide) et d'autre part, la lutte contre l'embroussaillement (habitats pelouse à nard, lande sèche, mosaïque pelouse/lande sèche).

La gestion de l'hydraulique est quasiment abandonnée. Il ne reste qu'un agriculteur qui continue à entretenir les rases à la rigoleuse. Il y a deux projets d'intervention sur le système hydrique : projets de drainage avec création d'un captage d'eau. Les interventions sur le système hydrique concernent directement les habitats Tourbière et zone humide associée à la tourbière.

Types de travaux envisagés		Nb d'estives concernées	Habitats concernés[1]
Système hydrique	Drainage	1	T, ZHT
	Captage	2	T, ZHT
Lutte contre l'embroussaillement	Ecobuage	5	P, L, MPL
	Girobroyage	12	P, L, MPL
	Eclaicie	2	L, MPL
	Fertilisation	2	P, L, MPL
	Modification des modalités de pâturage	2	T, ZHT, P, L, MPL

Tableau 9 : Récapitulatifs des projets agricoles

Les projets « lutte contre l'embroussaillement » portent principalement sur les habitats pelouse à nard, lande sèche et mosaïque pelouse / lande sèche. Ils sont de différentes natures :

- soit des actions mécaniques : girobroyage, écobuage, chaulage pour diminuer le pH du sol et éclaircie de boisements;
- soit des modifications des modalités de gestion du pâturage : remplacement de bovins par des ovins, division des parcs afin d'inciter les bêtes à racler.

Toutes ces actions ont pour but de pallier au défaut d'entretien des parcs par les animaux.

- ***L'entretien des estives***

La pratique principale sur les estives est le pâturage. Mais les agriculteurs sont amenés à intervenir pour entretenir les parcs. Les estives bovines sont pour la plupart individuelles et toutes clôturées. Seulement, pour les deux sectionaux enquêtés, on assiste à un regroupement d'animaux provenant de différentes exploitations sur ces surfaces. L'entretien des clôtures représente un temps de travail considérable (une à deux semaines à temps complet) chaque année : il faut les vérifier et souvent les remettre en état parce qu'elles ont été endommagées par le poids de la neige durant l'hiver.

Une même zone est girobroyée environ tous les 4 ans. Les exploitants préfèrent avoir recours au girobroyage qu'à l'écobuage car ils l'estiment plus efficace : le genêt repousse moins vite. Cependant le girobroyage ne peut être effectué que sur des terrains peu pentus, et surtout sans trop de pierres. Les inconvénients du girobroyage sont le coût et le temps qu'il nécessite.

Par contre, l'écobuage, c'est-à-dire le brûlage dirigé, est pratiqué dans les espaces non mécanisables. Les exploitants essaient de brûler quelques hectares chaque année, quand les conditions climatiques le permettent, afin d'éviter de provoquer un feu trop important. Une même zone est écobuée environ tous les 4 ans. Les éleveurs s'inscrivent dans un cycle permanent de reconquête de ces milieux.

- ***La perception du milieu par l'agriculteur.***

Les exploitants subissent l'embroussaillement du milieu. Un exploitant sur deux pense que l'embroussaillement est dû à la diminution de la main d'œuvre et à l'augmentation de la surface des exploitations : les espaces non mécanisables ont tendance à être moins entretenus et s'embroussaillent. Certains exploitants expliquent l'embroussaillement des parcelles par l'abandon des troupeaux de moutons. Leurs impacts étaient renforcés l'été par la présence des troupeaux transhumants. Un éleveur suggère d'ailleurs, le retour des troupeaux de brebis, bien adaptés aux conditions de pâturage et plus efficaces que les

[1] **Habitats concernés :** T : Tourbière, ZHT : Zone Humide associée à la tourbière, P : Pelouse à nard, L : Lande sèche, MPL : Mosaïque Pelouse / Lande sèche.

bovins pour lutter contre les genêts. Des financements mais surtout de la main d'œuvre semblent nécessaires aux agriculteurs pour entretenir le milieu et éviter une fermeture trop importante. Pour eux, la première chose à faire, est encourager le maintien de l'activité agricole et favoriser l'installation des jeunes agriculteurs.

3.1.3- Conclusions

Pratiques agricoles actuelles	Enjeux
Pâturage extensif de troupeaux bovins allaitants	Maintien de l'ouverture des milieux
Drainage	Amélioration du système hydrique
Captage pour alimentation en eau potable	Amélioration de l'alimentation en eau
Fertilisation minérale	Amélioration de la qualité de la ressource herbagère
Girobroyage	Lutte contre l'embroussaillement
Ecobuage	Lutte contre l'embroussaillement
Travaux de coupe de ligneux hauts	Réduction de la colonisation naturelle par les pins

Tableau 10 : Récapitulatif des pratiques agricoles sur la zone d'étude

Les pratiques de gestion du troupeau visent à optimiser les potentialités du territoire. D'où une agriculture qui reste peu intensive sur le Site Natura 2000 Plateau de Charpal.

Jusqu'en 1950, l'entretien était le fait des nombreux troupeaux de moutons transhumants et de ceux présents sur l'exploitation. Aujourd'hui, des mesures d'entretien mécaniques doivent compléter le pâturage pour que la végétation soit maintenue dans son état. Les activités agricoles apparaissent donc nécessaires au maintien des milieux ouverts du site, dont la plupart sont des habitats naturels d'intérêt communautaire.

En ce qui concerne l'évolution de l'utilisation des estives, la seule information collectée se base sur les témoignages des éleveurs. Aucune information écrite précise n'a pu être récoltée. Un historique des pratiques agricoles permettrait d'expliquer l'évolution de la végétation. En effet, la végétation actuellement en place n'est pas que le reflet des pratiques d'aujourd'hui, mais de toutes celles qui se sont déroulées sur ce territoire.

3.2- La gestion forestière, omniprésente sur le site

3.2.1- Présentation générale : la place de la forêt

Le taux de boisement du site est de **53 %** soit 1838 ha ce qui montre **l'importance de la forêt** sur ce territoire. 2 268 ha soit 66 % de la surface du site bénéficie du régime forestier. La différence de taux entre la surface boisée et la surface bénéficiant du régime forestier soit près de 430 ha nous montre qu'une partie non négligeable de forêts publiques renferme des habitats ouverts essentiellement d'intérêt communautaire.

3.2.2- Forêt et habitats d'intérêt communautaire

3.2.2.1- Forêts concernées

Carte 6 : *Inventaire socio-économique*

Les forêts du site relevant du **régime forestier** sont à ce titre gérées par l'Office National des Forêts en tant que terrain **domanial**, alors propriété privée de l'Etat ou en tant que terrain **sectionnal ou communal**. La totalité des forêts publiques du site possède un **aménagement forestier** et toutes sont concernées par la présence en leur sein d'habitats d'intérêt communautaire, généralement des tourbières qui en raison de leur hydromorphie n'ont pas fait l'objet de plantations. Ainsi 488 ha d'habitats se trouvent en forêts bénéficiant du régime forestier soit 34 % de la surface totale en habitats.

1 forêt domaniale, 6 forêts sectionnales et 1 forêt communale ont la totalité ou une partie de leurs parcelles au sein du site. Il s'agit des forêts suivantes :

		Surface à l'intérieur du site (ha)	Surface en Habitats (ha)				
			Tourbières	Milieux humides associés	Landes	Mosaïque landes/pelouses	Pelouses
Forêts sectionnales et communales	Coulagnes Hautes, Vitrolles, Giraldès, Donnepeau, Arzenc de Randon, Le Born, Pelouse	1113	108	34,5	43	2	3
Forêt domaniale de Charpal		1155	202	43	31	5	17
TOTAL		2268	310	77,5	74	7	20

Tableau 11 : Répartition des habitats au sein des forêt publics

Annexe C4 : Répartition des habitats au sein des forêts publiques du site

Sur les 15 cours d'eau qui traversent le site (habitats d'espèce pour la loutre), 10 circulent en totalité ou en partie au sein des forêts relevant du régime forestier sur le site.

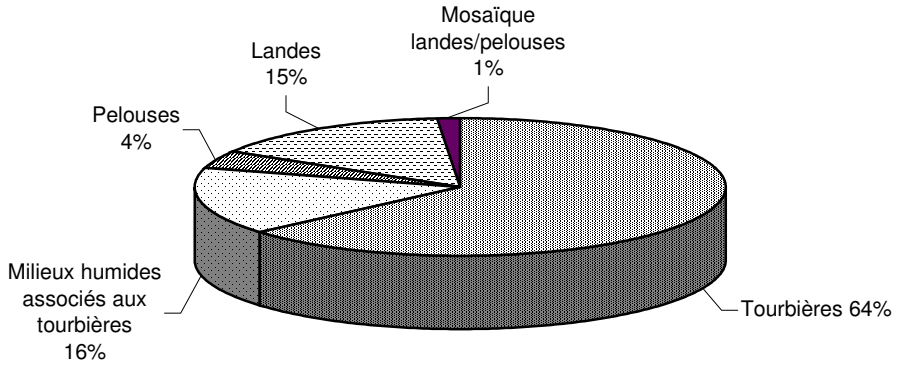

Figure 12 : Répartition des habitats au sein des zones relevant du régime forestier

3.2.2.2- Peuplements et modes d'exploitation forestière

Les essences principales des forêts du site relevant du régime forestier sont des essences résineuses de reboisement : épicéa commun très majoritairement mais aussi mélèze et pin à crochet. On trouve d'autres essences mais elles restent faiblement représentées : pin mugho, épicéa de Sitka, sapin de Nordmann, sapin pectiné.

Ces essences sont traitées en **futaies régulières** et constituent pour la plus grande majorité des peuplements purs. En raison de la jeunesse de ces derniers, les coupes couramment pratiquées et prévues au sein de ces peuplements sont des coupes d'**amélioration** basées sur le prélèvement d'un faible volume afin de travailler au bénéfice des arbres d'avenir et/ou du fourrage souhaité au sol dans le cas des coupes sylvopastorales. Peu de coupes de **régénération** avec prélèvement d'un fort volume pour la vente et le renouvellement du peuplement sont prévues.

Ces coupes nous préoccupent lorsqu'elles sont menées **en périphérie des habitats et des cours d'eau** pouvant entraîner à ce titre des détériorations des habitats par dépôt des rémanents de coupe ou passages d'engins. Ces dégâts ont été localement observés sur de petites tourbières intra forestières.

Les coupes peuvent entraîner aussi des effets indirects sur l'état de conservation des habitats (coupes dans le bassin versant d'une tourbière ou d'un cours d'eau par exemple). Cependant il est difficile de quantifier l'impact d'une coupe sur le régime hydraulique et peu d'études ont été réalisées sur ce sujet.

La programmation d'une coupe en forêts publiques fait l'objet d'un cahier des clauses techniques générales ainsi que d'un cahier des clauses particulières à respecter par l'acheteur lors de l'exploitation de la coupe.

Les **boisements volontaires** ont été réalisés dans le passé y compris en zones tourbeuses (le plus souvent voués à l'échec) et en bordure très proche des cours d'eau. Aujourd'hui de nouveaux boisements sur sites d'intérêt patrimonial connu ne se pratiquent plus.

Par contre, le **boisement naturel** du fait de la colonisation des milieux ouverts par des essences pionnières (saule, bouleau, pin sylvestre mais aussi pin à crochet, épicéa issus des reboisements) a très souvent été observé au sein des habitats inventoriés. Ce phénomène, qui s'inscrit dans une dynamique naturelle de la végétation, est toutefois **amplifié et accéléré** du fait de la très grande proximité des boisements avec les habitats.

D'une manière générale, l'objectif fixé pour la conduite des peuplements des forêts publiques du site est la recherche du **mélange** (résineux et feuillus) en introduisant des feuillus, en favorisant le hêtre en essence d'accompagnement.

3.2.2.3- Les habitats au sein de l'aménagement forestier

Les tourbières

Au sein des 8 aménagements concernés par le site, les tourbières et leurs milieux humides associés correspondent toujours à des stations **hydromorphes** (présence en permanence d'eau stagnante donnant un milieu asphyxiant) **asylvatiques** dont le boisement demeure soumis à l'échec en raison des conditions stationnelles.

Sur la carte des peuplements forestiers au sein des aménagements, ces habitats constituent toujours des **vides non boisables** où aucune sylviculture n'est envisagée. A ce titre, les habitats recensés n'ont pas de vocation forestière.

Dans les choix sylvicoles, les tourbières sont le plus souvent **intégrées dans des séries à but de production** de bois d'oeuvre résineux. Deux cas de figures se présentent alors :

- Rien n'est mentionné quant aux tourbières et à leurs modalités de gestion,
- Un objectif secondaire de «*protection générale des milieux et des paysages* » est assigné à la série de production avec définition de modalités générales et peu précises sur la gestion des tourbières (6 aménagements sur 8)

Dans un des aménagements, une grande tourbière d'un seul tenant constitue une **série hors cadre** vouée au pâturage.

Les landes et pelouses

Certaines parties de landes et de pelouses se trouvent en forêts publiques. Elles peuvent parfois constituer des stations asylvatiques en raison de l'**effet de crête** où froid et vent dominent.

Sur la carte des peuplements forestiers au sein des aménagements, ces habitats constituent des **vides boisables** (excepté là où l'effet de crêtes domine) c'est-à-dire pouvant donner lieu à des opérations de reboisement.

Dans les choix sylvicoles, les landes et pelouses sont parfois **intégrées dans une série à but de production** de bois d'oeuvre résineux et rien n'est mentionné quant à leur devenir.

Dans un cas, la lande forme une série hors cadre constituant une **série d'intérêt écologique général** entretenue par le pâturage (animaux des sectionnaires)

3.2.2.4-Desserte et autres usages en forêts

Le site est parcouru d'un réseau dense de **pistes forestières** dont le statut est soit communal (domaine public de la commune) soit privé (domaine privé de l'Etat, des sections de communes ou des communes). Ce réseau est destiné aux travaux en forêts et à l'évacuation des bois après exploitation mais est aussi utilisé par une **multitude d'autres usagers** (éleveurs pour conduire les bêtes, cueilleurs, randonneurs…).

A noter que ces pistes contournent le plus souvent les habitats d'intérêt communautaire mais peuvent aussi les traverser les scindant alors en deux. Certaines pistes franchissent les cours d'eau par le biais de ponts en pierre le plus souvent.

Les parties des forêts n'ayant pas de vocation forestière comme vu précédemment peuvent font souvent l'objet **d'un pâturage** en particulier les tourbières. En forêt domaniale, une **concession de pâturage** est signée dans le cadre du **régime forestier** sous forme de vente d'herbe. Ces concessions précisent et mentionnent notamment :

- Numéro des parcelles pâturées,
- Durée de la concession (durée amenée à 9 ans à partir de 2006),
- Mention de la gratuité de la concession ou de la rémunération que l'exploitant doit verser à la commune,
- Nombre et nature des animaux admis au pâturage,

- Période de pâturage

La concession apporte aussi les recommandations suivantes :

- Confection et pose des clôtures à la charge de l'éleveur, leur implantation étant déterminée en accord avec l'ONF,
- Accès et utilisation des chemins ruraux et forestiers devront être préservés avec mise en place de franchissement si besoin,
- Interdiction pour l'éleveur d'abattre ou de mutiler les arbres, de ramasser et d'emporter les produits de la forêt, de labourer ou de mettre en culture tout ou partie du terrain concédé, de drainer et d'apporter des intrants.

Cette concession est signée entre le maire de la commune (assisté du chef d'Agence départementale de l'ONF) et l'exploitant dans le cas des forêts sectionnales.

Les forêts sont également le siège de **ramassages** : myrtilles, framboises, champignons, lichens… souvent non réglementés par le propriétaire mais réglementés par arrêté préfectoral. Cette cueillette peut être importante et apporter des compléments de revenus non négligeables. Des ruches ont également été installées au sein des landes.

3.2.3- Aval de la filière bois

La filière bois concerne également les **entreprises de travaux forestiers ou de terrassements et travaux ruraux**, les entreprises de **première transformation** et plus indirectement de seconde transformation. 1 seule entreprise est ainsi immatriculées au Registre du Commerce et des Sociétés ou au répertoire des Métiers (sans double compte) sur les communes concernées par le site Natura 2000. Il s'agit d'une entreprise de sciage et de rabotage du bois.

Annexe C5 : *Principaux exploitants forestiers intervenant en forêt entre 2002 à 2006*

L'inventaire des entreprises sur les communes du site n'est cependant pas suffisant car des entreprises relativement éloignées peuvent réaliser des travaux. En forêt public au moins **6 entreprises sont intervenues au cours des cinq dernières années à l'intérieur du site**. Parmi celles-ci, 3 ont leur siège social en Lozère situées sur la moitié Nord du département.

Les peuplements sur le plateau de Charpal sont jeunes, en grande majorité au stade de la première éclaircie. Le bois est en grande majorité utilisé en bois de trituration destiné à l'industrie papetière.

3.3- Les activités touristiques et de loisirs

3.3.1- Un élément très attractif, le lac de Charpal

Le lac de Charpal constitue un point d'appel fort pour les touristes. La fréquentation touristique s'est d'ailleurs sensiblement développée ces dernières années et, en été, on peut dénombrer plus de 50 véhicules en stationnement sur le parking près du barrage.

La fréquentation des abords du lac a été organisée et valorisée par la mise en place au cours de l'année 2004 d'un sentier du tour du lac dont le projet a été porté par la Communauté de communes de la Haute Vallée d'Olt. Les pistes ont été aménagées et des portions de sentier créées, la mise en place de caillebotis permet désormais le franchissement des nombreuses zones humides et l'aménagement de deux parkings et de sanitaires tout près du barrage permet de canaliser la fréquentation. Enfin, neuf panneaux pédagogiques ont été installés le long du circuit. D'une longueur de 8 km, le sentier est destiné aux promeneurs à pied et aux cyclistes.

La mise en place du sentier et des caillebotis a touché 3 unités de landes et 6 unités de tourbières. Le mise en place du sentier et des caillebotis a touché 3 unités de landes et 6 unités de tourbières.

3.3.2- D'autres activités de loisirs diffuses sur l'ensemble du site

3.3.2.1- Chasse, pêche et cueillette

Le site comprend 6 territoires de chasse : Diane d'Arzenc, Diane Rieutortaise, Société d'Estables, St Hubert de Mende, Diane du Gévaudan et Diane de Pelouse. Une vingtaine d'espèces sont chassées sur le site : sanglier, chevreuil, lièvre, bécasse, lapin de Garenne, perdrix rouge et grise, renard, caille, grives (4 espèces), bécassines sur les tourbières... Les modes de chasse sont variés : en battues, à l'approche, au chien d'arrêt, à l'affût...

Tous les ruisseaux et rivières parcourant le plateau de Charpal sont classés **première catégorie** pour la pêche. La totalité des ruisseaux de la forêt domaniale de Charpal est louée par un bail de 9 ans à la Fédération Départementale de la Pêche. La fréquentation du site par les pêcheurs reste très faible car l'on se situe sur des ruisseaux de petite taille et en tête de bassin versant. Le peuplement piscicole y est qualitativement et quantitativement peu riche.

Le site est régulièrement fréquenté par des cueilleurs de myrtilles, arnicas, gentianes, lichens, narcisses... en fonction de la saison. A l'automne, la cueillette des champignons draine un nombre croissant de cueilleurs.

3.3.2.2- Randonnées pédestres, équestres, à ski et à vélo

Les sentiers de **Grande Randonnée** 4 et 43 (auquel vient se greffer le GR de Pays nommé *Tour de la Margeride*) et deux sentiers de petite randonnée traversent le plateau de Charpal. Les sentiers de petite randonnée sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Petite Randonnée mis en place par le Conseil Général de la Lozère. Plusieurs organismes (Fédération Française de Randonnée Pédestre, association Chamina) ont édité des topo-guides présentant les sentiers existants.

Le plateau est également traversé par la Dorsale équestre, grand itinéraire régional qui traverse les différents départements de la région Languedoc Roussillon. De nombreux autres itinéraires sont praticables à cheval.

Plusieurs pistes de ski de fond et de raquettes serpentent à l'intérieur du site et sont gérées par le foyer de ski de fond de Laubert. Un chalet relais du foyer de Laubert se trouve dans le site près de la route départementale. Un projet d'amélioration de l'entretien et des aménagements des pistes de ski de fond de Charpal est actuellement émergent. Ce projet vise à développement la pratique douce du ski de fond en optimisant l'existant. Ce projet est porté aujourd'hui par le Syndicat Mixte du Plateau du Palais du Roy.

Enfin, la pratique de la moto - verte et du 4 X 4 tend à se développer sur la zone. Elle s'effectue sur les voies y compris celles non ouvertes à la circulation et même parfois en dehors des voies de manière diffuse.

La baignade en rivière n'est que très rarement possible (peu d'eau et climat froid) et la baignade dans le lac est interdite.

Ces sports de natures sont aujourd'hui en plein essor sur le site en particulier le ski de fond et autres sport de neige. Le cœur du projet consiste à aménager de manière plus optimum les pistes existantes, dans Ce projet souhaite optimiser les pour rentre plus optimum la pratique du ski de fond

3.3.3- Un équipement touristique en périphérie

Les activités développées sur le site sont liées à des équipements situés en périphérie :

- Hôtels avec restaurant et autres hébergements touristiques,
- Restauration de type traditionnel,
- Terrains de camping.

Sur les 5 communes du site ont été recensé 8 entreprises (sans double compte) qui exercent l'une de ces activités, 7 d'entre elles étant localisées sur la commune de Rieutort de Randon. Mais il est important de ne pas se limiter aux seules communes sur lesquelles est située une partie du site puisque ces activités utilisent des espaces à plusieurs dizaines de kilomètres à la ronde. Ces équipements sont également très présents dans les communes limitrophes tel que le Château Neuf de Randon, Laubert et bien sûr Mende qui se trouve à moins de 20 km du site. De 1994 à 1998, l'Atlas touristique du Languedoc Roussillon met en évidence que la capacité d'accueil des hôtels classés tourisme a augmenté de plus de 50 % pour le canton de Rieutort de Randon ainsi que sur les cantons de Grandrieu et de Saint Alban sur Limagnole qui se trouve sur la Margeride à proximité du site. Or, sur la même période une telle augmentation n'a pu être observé que dans un seul autre canton en Lozère. C'est un indicateur important de la volonté locale de développement touristique.

Ces activités utilisent le site pour développer leur entreprise, elles sont notamment particulièrement attachées à la possibilité de réaliser des randonnées " en boucles " et à ce que les différents linéaires existants sur la zone ne soient pas interrompus ni restreint en volume de fréquentation.

Cette notion est d'autant plus importante lorsque les chemins ont une renommée comme le GR du tour de la Margeride puisque que ce sont des linéaires qui permettent des liaisons à grande distance.

Pour apporter une amélioration à la qualité des prestations proposées et rentabiliser au mieux les investissements récents, les entreprises du secteur touristique mettent en avant un besoin de développer des produits complets qui incluent la randonnée sous toutes ses formes (à pied, VTT, à cheval...). Ce type de projet est soutenu par les politiques de développement de la Chambre de Commerce et d'Industrie et du Comité départemental de promotion "Bienvenue à la ferme".

3.4- Autres activités touchant aux ressources naturelles

La retenue du barrage de Charpal est utilisée pour l'alimentation en eau potable de la ville de Mende. Deux arrêtés préfectoraux réglementent les activités sur et autour du lac. Il est ainsi établi autour du barrage, trois périmètres de protection :

Annexe C6 : *Arrêtés préfectoraux réglementant les activités autour du lac de Charpal*

⇨ Un **périmètre immédiat** sur une largeur de 10 m à partir du rivage, propriété de la ville de Mende. Depuis le début de la procédure d'intégration du plateau de Charpal dans le réseau NATURA 2000, ce périmètre est exclu du site bien qu'il renferme les habitats naturels remarquables et qu'il joue un rôle dans le fonctionnement de la plupart des zones humides.

Au sein de ce périmètre sont interdites toutes les activités exceptés l'entretien des ouvrages et la randonnée à pied.

⇨ Un **périmètre rapproché** : il s'étend sur une zone de 100 m de large à partir du rivage. Y sont interdites les activités suivantes : le pacage des animaux domestiques, l'utilisation des pistes avec un véhicule à moteur, le camping caravaning.

⇨ Un **périmètre éloigné** : il correspond à l'ensemble du bassin versant de la Colagne à l'amont du barrage. Les activités telles qu'elles se présentent aujourd'hui y sont autorisées.

Ainsi une partie de la surface en habitats d'intérêt communautaire n'est le siège d'aucune activité pastorale du fait de la présence des périmètres de protection immédiat et rapprochée. Des pelouses sont régulièrement fauchées par un agriculteur au sud du site pour l'entretien des abords du lac.

Il n'existe ni d'exploitation de carrière ni d'exploitation de tourbe ni d'entreprise de transformation des produits de la cueillette dans le site.

3.5- Equipement des communes et organisation territoriale

3.5.1- Equipement des communes

Le site est traversé au sud par deux routes départementales. La D1 traverse d'est en ouest le site et permet d'assurer la liaison entre Château Neuf de Randon et Rieutord de Randon. Elle passe sur le territoire communal de Pelouse, Le Born et Rieutort de Randon. La D6 passe sur la commune de Pelouse et est orientée sud-est nord ouest. Elle permet la jonction entre la RN 88 au niveau de Laubert et la D1.

Le site a été peu aménagé par les communes étant située dans les zones les plus en altitude. On note la présence d'une antenne France Telecom au sommet du Truc de Fortunio sur la commune de Rieutort de Randon.

3.5.2- Développement local et urbanisme

Le site comprend **plusieurs structures intercommunales** dont quelques-unes ont compétence en matière d'**aménagement** :

- la *communauté de commune de la Haute Vallée d'Olt* (Pelouse et Le Born) a compétence en matière de développement économique et d'aménagement,
- de même que la *communauté de communes « Terres de Randon »* (Rieutort de Randon et Estables),
- de même que *communauté de commune du Canton de Château Neuf de Randon* (Arzenc de Randon) qui a de plus une compétence en matière de protection et mise en valeur de l'environnement,
- le *Syndicat Mixte des Monts de la Margeride* (S.M.I.M.M.) a compétence en matière de développement économique, culturel et social pour entre autre l'ensemble des communes du site.
- *le Syndicat Mixte du Plateau du Palais du Roy* a compétence en matière d'ingénierie de projet, de maîtrise d'ouvrage et de gestion des équipements dévolus au sport de neige pour entre autre l'ensemble des communes du site.

Aucune commune ne possède de Plan d'Occupation des Sols ni de carte communale approuvés. Sur la commune de Rieutort de Randon un PLU (Plan Local d'Urbanisme) est actuellement en cours d'élaboration.

Par ailleurs, le site est entièrement compris en "zone de montagne" et classé en zone dite " objectif 2 " de l'Union européenne ce qui peut permettre l'accès à certains types de financements.

De plus, Rieutort de Randon et Pelouse font parti du SIVU (Syndicat Intercommunale à Vocation Unique) Lot Colagne qui a compétence en matière de gestion des rivières. Les actions proposées sont en accord avec la démarche Natura 2000 et certaines actions pourront donc se faire dans le cadre des contrats Natura 2000.

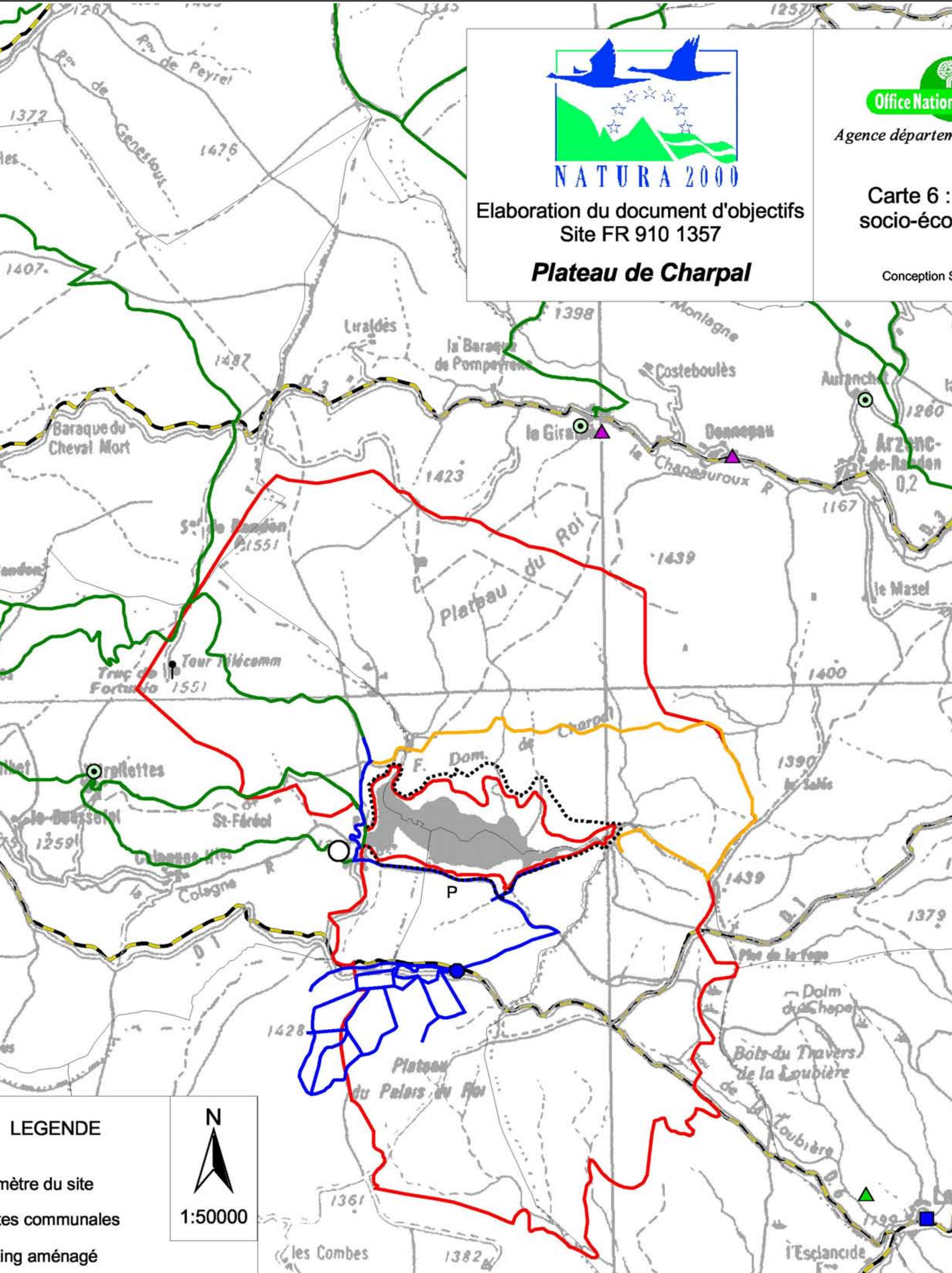
NATURA 2000
Elaboration du document d'objectifs
Site FR 910 1357
Plateau de Charpal
Office Nation
Agence départem
Carte 6 :
socio-éco
Conception S
LEGENDE
mètre du site
tes communales
ing aménagé
N
1:50000
Baraque du Cheval Mort
la Baraque de Pompeyrenc
Costeboulès
Plateau du Roi
Tour Nilécomm
St-Férréol
Colagne
Plateau du Palais du Roi
les Combes
l'Esclancide
le Masel
Bois du Travers de la Loubière
P

A retenir…

- Une population fragilisée qui tend aujourd'hui à augmenter,
- Des activités agricoles et forestières très présentes :
  - Une majorité d'habitats naturels d'intérêt communautaire siège d'un pâturage estival de bovins allaitant principalement, avec des interventions nécessaires pour le maintien de l'ouverture des milieux
  - La totalité de la surface en forêts publiques recouverte de plantations récentes de résineux (exceptées les tourbières et zones humides) avec un traitement en futaie régulière
- Une fréquentation touristique très forte autour du Lac de Charpal mais diffuse sur le reste du site
- Un espace réglementé par les périmètres de protection de la retenue d'eau potable et, pour une part importante de sa surface, par le Régime forestier
- Des collectivités locales qui, en se regroupant, se sont souvent dotées de compétences en matière de développement du tourisme,
- Une faible prise en compte des habitats dans le cadre de la gestion et de l'exploitation forestière